

Service instructeur
Service du Développement Culturel

N° 7^e/35-07

Service consulté

FONDS D'ACTION CULTURELLE

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES

Résumé : Il vous est proposé, dans le présent rapport d'examiner 22 demandes de participations financières pour un montant total de 145 400 € dans le cadre du Soutien aux Expressions Artistiques et de valider 1 convention de partenariat 2007/2009 passée avec l'association PANDORA la Compagnie de Colmar.

Lors de sa réunion du 6 juin 2007, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné 22 demandes de participations financières pour un montant global de 145 400 € dans le cadre du soutien aux Expressions Artistiques

Les propositions de cette Commission vous sont récapitulées dans les tableaux joints en *annexe 1 au rapport*.

Dans ce cadre et conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, plus particulièrement son article 10 et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 imposant la passation d'une convention à l'occasion du versement d'une subvention supérieure à 23 000 € en faveur d'organismes de droit privé, il vous est proposé de valider 1 convention de partenariat 2007/2009 passée avec l'association PANDORA la Compagnie (*annexe 2*).

PANDORA LA COMPAGNIE COLMAR

La compagnie PANDORA est soutenue par le Conseil Général pour la création et la diffusion de ses spectacles depuis une dizaine d'années. Depuis 2001, un partenariat conventionnel triennal a été conclu entre l'association et le Département. Ce partenariat avait été renouvelé pour 2004, 2005 et 2006, sur la base du projet artistique et culturel de la compagnie, s'inscrivant dans la logique départementale d'accès à la culture pour tous, autour d'actions de création et diffusion de spectacles mais aussi d'opérations de sensibilisation et de formation significatives.

L'évaluation de cette convention, réalisée en 2006 par le Cabinet Option Culture, relève que l'offre culturelle proposée par la compagnie est riche, basée sur le développement de l'écriture théâtrale à partir de la création et soutenue par des actions de sensibilisation, de formation et de diffusion, conformément à la mission que PANDORA s'est fixée. Elle souligne également la qualité de cette offre visant à développer les activités relatives à la formation et à l'animation, ainsi que l'intérêt de la compagnie pour les publics défavorisés, témoignant d'une prise en compte réelle des priorités départementales.

Le projet artistique et culturel de la compagnie pour les années 2007 à 2009 actualisé permet d'envisager le renouvellement du partenariat avec le Conseil Général, sur la base des 3 axes suivants : « création, rencontre et écriture » ; « action culturelle rencontre avec les publics » et « ateliers, faire et savoir faire ». Les actions seront menées selon les priorités souhaitées par le Département, et concernent notamment :

- Création et diffusion de spectacles relevant de l'écriture contemporaine
- Diversité des disciplines mises en œuvre : musique, chant, danse, arts plastiques...
- Inscription dans les territoires
- Rencontre avec les publics : petites formes théâtrales, lectures, rencontres-débats...
- Formation et sensibilisation de tous les publics : ateliers en milieux scolaire, associatif, socioculturel...

Compte tenu de cette évolution, l'activité de PANDORA LA COMPAGNIE étant ancrée dans un large territoire et orientée prioritairement vers les publics privilégiés du Conseil Général, dans une logique de sensibilisation culturelle, le Département propose de reconduire le partenariat pour les années 2007 à 2009 avec la compagnie, sur la base d'objectifs partagés et dans le respect de ses orientations pour l'action culturelle, selon l'engagement financier suivant :

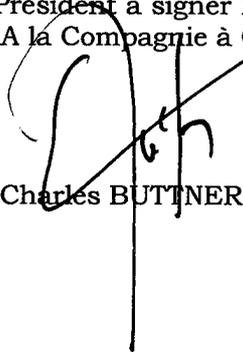
- 2007 : 25 000 €
- 2008 : 26 000 €
- 2009 : 27 000 €

Il vous est proposé de valider la convention en annexe 2 ainsi que l'engagement financier du Conseil Général pour les trois années, étant précisé que les crédits nécessaires à l'engagement financier du Conseil Général en 2007 ont fait l'objet d'une inscription lors du vote du budget primitif.

Vous voudrez bien vous prononcer sur ces propositions, étant précisé que les montants nécessaires seront prélevés, le cas échéant, sur les lignes budgétaires prévues au budget du Département à savoir :

- Fonction 311, nature 6574, enveloppe 16926 (D 021) concernant le Soutien aux Expressions Artistiques pour un montant de 138 400 € ;
- Fonction 311, nature 65734, enveloppe 11365 (D 021) concernant le Soutien aux Expressions Artistiques pour un montant de 7 000 € ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat 2007/2009 passée avec l'association PANDORA la Compagnie à Colmar.



Charles BUTTNER

Annexe 1
au rapport

FONDS D'ACTION CULTURELLE

Tableaux récapitulant les aides
aux Expressions Artistiques

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES
Commission de la Culture du 6 Juin 2007
Associations
Fonction 311 - Nature 6574 - Enveloppe 16926
(D021)

ANIMATION CULTURELLE

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2006	Proposition de la 7ème commission	Observations
1	Association "Projets pour la Vallée" Munster	8ème édition du Festival "la Vallée des Contes" du 29 juin au 8 juillet 2007	35 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	
2	Association des Habitants du Markstein	Organisation du 3ème Festival du cirque "Cirkômarkstein" du 23 juin au 1er juillet 2007	35 600 €	4 000 €	2 000 €	2 500 €	
3	Association LOUFTIBUS Bergheim	2ème édition du printemps Louftibus et de son Festival du 9 au 10 juin 2007	203 000 €	13 000 €	3 000 €	6 000 €	
4	Association l'Esprit BD Colmar	4ème édition du Festival de la Bande Dessinée les 12 et 13 mai 2007	38 250 €	3 500 €		2 500 €	Pas de demande en 2006

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2006	Proportion de la 7ème commission	Observations
5	Association de Fil en Forme Burnhaupt-le-Bas	6ème Festival International de la Marionnette et des Formes Animées à Masevaux les 21 et 22 juillet 2007	100 636 €	9 000 €	5 000 €	5 000 €	
6	Association Ferrett'Art Ferrette	Festival "Ferrett'Art 2007" : Festival International d'Art les 7 et 8 juillet et du 13 au 15 juillet 2007	35 000 €	6 000 €	600 €	2 000 €	
7	Association Mouvement d'Artistes Mulhousiens (MAM) Mulhouse	5ème édition du Festival "Plein les Sens" du 28 au 30 septembre 2007	15 525 €	5 000 €	2 000 € (en 2005)	2 000 €	
8	Fédération HIERO Colmar	2ème Festival "Plein Air au Natala" à Colmar du 10 au 20 juillet 2007	77 500 €	15 000 €	9 000 €	9 000 €	
						33 000 €	

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES
 Commission de la Culture du 6 Juin 2007
Associations
 Fonction 311 - Nature 6574 - Enveloppe 16926
 (D021)

ARTS DE LA SCENE							
N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2006	Proposition de la 7ème commission	Observations
1	MJC "Maison pour Tous" Pfasstatt	11ème édition du Festival de Théâtre Amateur Jeunesse "Mom'En Scène" du 8 au 10 juin 2007	46 496 €	3 000 €	2 000 €	2 000 €	
2	PANDORA La Cie Colmar	Convention de partenariat de 2007 à 2009	2007 : 151 940 € 2008 : 164 640 € 2009 : 148 200 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	Convention triennale : 2007 : 25 000 € 2008 : 26 000 € 2009 : 27 000 €
TOTAL DES PROPOSITIONS						27 000 €	

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES
Commission de la Culture du 6 Juin 2007
Associations
Fonction 311 - Nature 6574 - Enveloppe 16926
(D 021)

MUSIQUE

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2006	Proposition de la 7ème commission	Observations
1	Association "Les Amis de l'Orgue Jean André Silbermann de Soultz"	Edition 2007 des "Musicales de Soultz" du 22 septembre au 23 décembre 2007	16 000 €	2 000 €	1 800 €	1 800 €	
2	Association pour le Rayonnement des Orgues et de la Musique Sacrée de Masevaux	31ème édition du Festival d'Orgue de Masevaux du 13 mai au 15 septembre 2007	67 570 €	6 300 €	5 300 €	6 000 €	
3	Office de Tourisme du Pays de Thann	22ème édition des Journées Musicales de Thann en août 2007	22 590 €	2 000 €	1 800 €	2 000 €	
4	Association "Jazz à Mulhouse"	24ème édition du Festival Jazz à Mulhouse du 10 au 26 août 2007	396 420 €	27 000 €	20 000 €	21 500 €	21 500 € dont : 18 000 € pour le Festival 3 500 € pour les stages et la résidence d'artistes
5	Association Alsace Terre de Culture Munster	6ème édition du Festival "Musiques en Fête dans le Val Saint-Grégoire" du 26 mai au 10 juin 2007	43 440 €	5 000 €	3 200 € (dont 200 € FICS M. Gsell)	3 500 €	
TOTAL DES PROPOSITIONS						34 800 €	

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES
 Commission de la Culture du 6 Juin 2007
Associations
 Fonction 311 - Nature 6574 - Enveloppe 16926
 (D 021)

STRUCTURES OEUVRANT POUR LA PRATIQUE MUSICALE

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2006	Proposition de la 7ème commission	Observations	
1	Association Musique et Culture du Haut-Rhin - Colmar	Actions de promotion et de formation en 2006/2007	63 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €		
2	Association de l'Orchestre Régional de Jazz d'Alsace (ORJA) - Strasbourg	Saison itinérante de concerts en 2007	118 161 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €		
TOTAL DES PROPOSITIONS							18 000 €	

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES
 Commission de la Culture du 6 Juin 2007
Associations
 Fonction 311 - Nature 6574 - Enveloppe 16926
 (D 021)

MUSIQUES ACTUELLES

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2006	Proposition de la 7ème commission	Observations	
1	Association Underscore Lab Mulhouse	1ère édition du Festival "Rock In Hell" le 26 mai 2007 au Noumatrouff à Mulhouse	19 150 €	2 075 €		2 000 €	Pas de demande en 2006	
TOTAL DES PROPOSITIONS							2 000 €	

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES
 Commission de la Culture du 6 Juin 2007
Associations
 Fonction 311 - Nature 6574 - Enveloppe 16926
 (D 021)

ACTIONS EDUCATIVES CULTURELLES

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2006	Proposition de la 7ème commission	Observations	
1	Association de Loisirs et d'Education Permanente (A.L.E.P.) - Colmar	Actions de formation en éducation permanente en 2006/2007	570 000 €	22 000 €	18 800 €	19 000 €		
2	GIP-ACMISA - Strasbourg	Actions menées en 2007 en matière de soutien aux projets culturels en milieu scolaire	201 846 €	4 600 €	4 600 €	4 600 €		
TOTAL DES PROPOSITIONS							23 600 €	

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES
Commission de la Culture du 6 Juin 2007
Communes
Fonction 311 - Nature 65734 - Enveloppe 11365
(D021)

ART CONTEMPORAIN

N°	Bénéficiaire	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2006	Proposition de la 7ème commission	Observations	
1	Ville de Thann	Manifestation biennale "Expressions Contemporaines 2007-DUO" du 14 au 30 septembre 2007	65 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €		
2	Communauté des Communes du Val d'Argent	Projet de création artistique "Le Jardin de Lune" pour une résidence d'artistes dans le cadre du Festival "C'est dans la Vallée"	18 000 €	2 000 €		2 000 €		
TOTAL DES PROPOSITIONS							7 000 €	

Annexe 2

au rapport

**Convention de partenariat
2007/2009 entre le Département
et**

**l'association PANDORA LA
COMPAGNIE COLMAR**

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL
DE PANDORA LA COMPAGNIE**

Entre :

Le Département du Haut-Rhin, représenté par le Président du Conseil Général, habilité par délibération de la Commission Permanente du ...2007, ci-après dénommé le Département,

d'une part,

PANDORA LA COMPAGNIE, représenté par son Président, habilité par une décision du....

d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les orientations du Conseil Général pour la culture vivante adoptée par délibération du 5 décembre 2002,

Vu la convention de partenariat 2004-2006 entre le Département du Haut-Rhin et PANDORA LA COMPAGNIE

Vu les conclusions du rapport d'évaluation du cabinet Option Culture réalisé en 2006

Vu le règlement financier du Département du Haut Rhin,

Vu les statuts de PANDORA LA COMPAGNIE

Vu le projet artistique et culturel proposé par PANDORA LA COMPAGNIE

Préambule

Fondée en 1991 afin de créer et développer les pratiques théâtrales, l'association PANDORA LA COMPAGNIE met en œuvre des créations théâtrales basées sur l'écriture contemporaine. Soucieuse de favoriser la connaissance de toutes les formes d'expression artistique par le plus grand nombre, elle intègre régulièrement dans ses spectacles d'autres disciplines artistiques (écriture, musique, arts plastiques, danse...). La compagnie diffuse ses spectacles le plus largement possible et y associe des actions de formation et de sensibilisation des publics.

La compagnie est soutenue par le Conseil Général pour la création et la diffusion de ses pièces depuis une dizaine d'années. En 2001, un premier partenariat conventionnel triennal a été conclu entre l'association et le Département en faveur du développement de l'action culturelle et théâtrale de PANDORA autour de trois axes : la création proprement dite, le travail en résidence et l'action culturelle de proximité.

A l'issue de cette convention, une nouvelle convention triennale a été signée pour les années 2004 à 2006, sur la base du projet artistique et culturel de la compagnie, répondant à la logique départementale d'inscrire l'action culturelle départementale au cœur des territoires, au plus près des publics. Les volets majeurs d'intervention pour cette période s'articulaient de la manière suivante : créations associant d'autres formes artistiques et favorisant l'accès de tous les publics à l'écriture théâtrale contemporaine ; développement de l'approche pédagogique qualitative auprès des scolaires, par un travail en collaboration avec les enseignants ; formations et sensibilisation au théâtre de différents publics ; organisation de débats sur l'ensemble du territoire haut-rhinois.

L'évaluation de cette convention, réalisée en 2006 par le Cabinet Option Culture, préconise une approche plus précise des publics et des territoires, dans une logique de proximité prenant en compte l'aménagement du territoire, en y intégrant les données socio-économiques du secteur concerné. Des indicateurs et des objectifs ont ainsi été déterminés dans le cadre de l'élaboration du nouveau projet artistique et culturel. Ce diagnostic social de territoire s'appuie notamment sur des données relatives à la population, au territoire, à des éléments administratifs, à la présence de différentes ressources culturelles.

L'évaluation incite également la compagnie à poursuivre la structuration administrative à travers la formation continue du personnel dans l'objectif de l'acquisition de nouvelles compétences en terme de conduite et d'évaluation de projets culturels.

Sur ces bases, le Département entend confirmer son appui au projet de PANDORA LA COMPAGNIE, en particulier dans la perspective du développement du travail de création, d'écriture et de croisement des différentes esthétiques artistiques d'une part, et de la rencontre avec les publics les plus larges possibles d'autre part, figurant dans le projet artistique et culturel de la compagnie pour les 3 prochaines années.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des priorités culturelles du Département, visant essentiellement à la sensibilisation des publics, l'aménagement culturel du territoire et au soutien à l'emploi culturel. Les orientations départementales se traduisent notamment par l'encouragement à l'éducation artistique, l'accompagnement de projets culturels innovants ou de qualité en faveur de toutes les expressions artistiques, la valorisation des atouts artistiques des territoires et la structuration culturelle territoriale.

La présente convention pour les années 2007 à 2009 s'inscrit dans la continuité du partenariat initial entre PANDORA LA COMPAGNIE et le Département du Haut-Rhin, autour d'objectifs partagés.

ARTICLE 1 – DUREE ET OBJET DE LA CONVENTION :

La présente convention a pour objet d'approuver, sur une période de trois ans du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009 :

- Le projet artistique et culturel de PANDORA LA COMPAGNIE (annexe 1)
- Les modalités et conditions des aides du Département pour sa mise en oeuvre (annexe 2)
- Les modalités de suivi du projet et du partenariat (annexe 3).

ARTICLE 2 – PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE PANDORA LA COMPAGNIE ET ORIENTATIONS CULTURELLES DU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN :

Le Département a décidé de soutenir le projet culturel de PANDORA LA COMPAGNIE, dont les axes principaux portent sur :

- la création et la diffusion de spectacles relevant de l'écriture contemporaine
- la diversité des disciplines mises en oeuvre dans ce cadre (musique, chant, chorégraphie, arts plastiques...)
- l'inscription dans les territoires
- la rencontre avec les publics : petites formes théâtrales, lectures, rencontres-débats...
- la formation et la sensibilisation de tous les publics : ateliers en milieu scolaire, associatif, socioculturels

Dans ce cadre, PANDORA LA COMPAGNIE mettra en œuvre des actions qui devront viser à :

- au développement du travail de création et la mise en œuvre d'ateliers au sein des lieux de diffusion, dans le cadre de résidence d'artistes
- à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de formation auprès de différents publics et notamment ceux relevant en priorité des compétences du Département (collégiens, personnes âgées, personnes défavorisées ou empêchées) : lectures, petites formes théâtrales... Ces actions peuvent prendre la forme d'ateliers de pratique (initiation à la création théâtrale sous tous ses aspects, lecture de textes, jeu d'acteurs, écriture, maîtrise du langage et du corps...), dans le cadre scolaire, les centres de formation pour adultes, auprès des associations, dans les centres sociaux et éducatifs tels que les centres de prévention spécialisée
- à la participation à des programmes de formation/sensibilisation en direction d'animateurs d'ateliers théâtre ou d'accompagnants aux spectacles : amateurs, enseignants, éducateurs des centres de prévention..., leur permettant de disposer d'outils relatifs à la pratique et à la lecture du théâtre, dispensés dans le cadre des structures spécialisées ou de l'Agence Culturelle d'Alsace, dans l'objectif de la qualification des projets d'amateurs
- à l'inscription territoriale des projets et la mise en réseau des acteurs culturels autour d'actions fédératrices dans le domaine des arts de la scène, (et particulièrement en collaboration avec les communautés de communes), dans l'objectif d'une mutualisation et d'une rationalisation des moyens et des ressources

PANDORA LA COMPAGNIE prend l'initiative de tous ses projets, qui devront s'inscrire dans les orientations mentionnées ci-dessus.

ARTICLE 3 - MODALITES ET CONDITIONS DES AIDES FINANCIERES

Le Département s'engage à soutenir financièrement PANDORA LA COMPAGNIE conformément à son projet artistique et culturel, tel que défini en annexe 1 et selon un échéancier prévisionnel joint en annexe 2.

Le montant des soutiens financiers sera crédité sur le compte bancaire de PANDORA LA COMPAGNIE.

Domiciliation	Code établissement	Code guichet	N° compte	Clé RIB	Titulaire
CME Colmar	10278	03901	00033455740	79	Pandora la Cie

Une subvention globale de 78 000 € est accordée par le Conseil Général au titre de sa participation à la mise en œuvre du projet artistique et culturel de PANDORA LA COMPAGNIE, pour la période de 2007 à 2009, suivant la répartition annuelle ci-dessous et sous réserve de l'inscription annuelle des crédits correspondants au budget départemental :

- au titre de l'année 2007, un montant de 25 000 €
- au titre de l'année 2008, un montant de 26 000 €
- au titre de l'année 2009, un montant de 27 000 €

Modalités de versement :

Conformément au règlement financier départemental, chaque participation annuelle fera l'objet :

- d'un acompte de 50 % en début d'exercice, sous réserve d'une demande de PANDORA LA COMPAGNIE accompagnée d'un budget prévisionnel de fonctionnement en équilibre
- Le solde au cours du 2^{ème} semestre, au vu du bilan de l'exercice N-1.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Haut-Rhin.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS

PANDORA LA COMPAGNIE s'engage à :

↳ mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de son projet artistique

↳ fournir au Département, chaque année

❖ avant le 30 juin :

- ✓ un bilan, un compte de résultats détaillé du dernier exercice ainsi que l'annexe prescrite par la loi et le compte d'emploi de la subvention attribuée certifiés par un commissaire aux comptes
- ✓ le compte rendu financier propre aux actions de l'année précédente

❖ avant le 31 décembre :

- ✓ un programme des activités de l'année à venir, accompagné d'un budget prévisionnel présenté de façon analytique et approuvé par le conseil d'administration
- ✓ un bilan d'activité complet et un état du personnel en service relatifs à l'année précédente

↳ aviser le Département de toute modification concernant :

- ✓ l'usage de la subvention ; les modalités de contrôle de l'usage de la subvention se feront conformément aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi les collectivités partenaires se réservent la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide)
- ✓ ses statuts, sa présidence, ses coordonnées (postales, bancaires...)

↳ faire mention du soutien du Département du Haut-Rhin, notamment au moyen du logo, dans ses rapports avec les médias et sur tous supports de communication relatifs aux actions financées

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Conseil Général pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander le remboursement des acomptes versés.

ARTICLE 5 - SUIVI ET EVALUATION

Il est institué un comité de suivi composé des représentants du Département et de PANDORA LA COMPAGNIE, chargé de suivre l'exécution de la présente convention.

Cette instance technique permet de mener des débats contradictoires et d'apporter des informations concernant la mise en œuvre de la présente convention et les orientations du projet.

Le comité de suivi est informé de l'évolution du projet artistique et culturel, de l'état financier de PANDORA LA COMPAGNIE ainsi que de la situation de l'emploi. Il se réunit au moins une fois par an sur l'initiative du Département.

Suivi annuel :

PANDORA LA COMPAGNIE présentera chaque année au Département du Haut-Rhin, dans le cadre du comité de suivi, le bilan des actions de l'année écoulée ainsi que le programme d'actions culturelles à réaliser avec la subvention départementale au cours de l'année à venir. Ces documents seront soumis annuellement au Conseil Général.

Evaluation :

Au cours du premier semestre 2009 et préalablement à la procédure de reconduction mentionnée à l'article 8, une évaluation du partenariat entre le Département et Pandora la Compagnie pour la période concernée par la présente convention, ainsi qu'une évaluation financière, seront mises en œuvre par le Département du Haut-Rhin, selon les dispositions de l'annexe 3, visant à confronter les objectifs et les résultats.

Ces évaluations feront l'objet d'un rapport dont les conclusions seront portées à la connaissance du Conseil d'Administration de PANDORA LA COMPAGNIE et de l'assemblée départementale. Elles permettront d'envisager, le cas échéant, l'évolution du partenariat pour les années à venir.

ARTICLE 6 - MODIFICATION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'articles 1.

ARTICLE 7 - RESILIATION

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans préavis ni indemnité, en cas de non respect par PANDORA LA COMPAGNIE, de l'une des orientations de l'article 2, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, l'association n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

Dans ce cas, le Département du Haut-Rhin pourra suspendre le versement de sa contribution, voire l'annuler et demander le remboursement des sommes versées.

ARTICLE 8 - RECONDUCTION DE LA CONVENTION

Avant la fin du premier semestre de la 3^{ème} année, PANDORA LA COMPAGNIE et le Département se concerteront afin d'étudier les modalités de la reconduction de la convention sur la base de l'évaluation prévue à l'article 5.

La conclusion d'une nouvelle convention est subordonnée à l'évaluation globale des actions sur la durée de la convention, dans les conditions prévues à l'article 5.

ARTICLE 9 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE - CONTESTATIONS ET LITIGES

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais uniquement après épuisement des voies amiables.

ARTICLE 10 - AUTRES DISPOSITIONS

- Les 3 annexes font partie intégrante de la présente convention
- Elle est établie en 2 originaux, acceptés et signés par les parties intéressées
- Un exemplaire sera remis à chaque signataire,

Colmar, le

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

Le Président de PANDORA LA COMPAGNIE,

PANDORA LA COMPAGNIE

Projet artistique et culturel

Convention de partenariat
Avec le Conseil Général du Haut-Rhin
2007/2008/2009

1. CREATION, ECRITURE, RENCONTRE

Le choix de rester en mouvement, témoin de son temps

Moteur indispensable à toute autre activité qui en découlera, la création de spectacles mêlant divers arts permet à PANDORA d'affirmer sa spécificité artistique et d'explorer des thématiques qui interrogent ses contemporains.

Ses créations se nourrissent de différents travaux menés avec des publics divers. Elles proposent les fruits de rencontres et passerelles qui ont été établies pour enrichir des réponses artistiques à des questionnements que le plus grand nombre se pose...

Transcender un quotidien partagé par beaucoup, opérer des transformations, proposer des décalages, des transpositions par des œuvres portées à la scène et qui parleraient à tous... Faire rire, s'émouvoir, réfléchir, se souvenir, mais aussi déstabiliser, troubler et ouvrir le champ vers l'inconnu...

L'écriture contemporaine, la relation aux auteurs vivants

Ce qui s'écrit aujourd'hui sera la mémoire de demain...

Aller à la rencontre des auteurs vivants représente une prise de risque plus grande que s'appuyer sur des valeurs sûres. Celles-ci, même si elles sont toujours des références inépuisables, revisitées par beaucoup, ne proposent pas une parole nouvelle, une identification aussi forte que peuvent proposer des écritures de notre temps...

Soutenir, donner à voir et à entendre l'écriture d'aujourd'hui, pouvoir convier des auteurs en action à nos aventures artistiques et les partager avec les publics nous semble primordial.

Participer au mouvement de ce qui s'écrit aujourd'hui et entraîner de ce fait nos publics dans cette histoire, c'est produire du sens au présent... Plusieurs pistes s'ouvrent :

📌 **Le travail de collectage** de paroles sur un territoire (qui le sollicite), selon une thématique choisie et sa restitution par l'écriture théâtrale d'un auteur, en l'occurrence D. Guibbert directrice artistique, nous a révélé combien il a été fédérateur et valorisant pour beaucoup de participer à une histoire collective par la porte de l'intime. (cf. dossier « Les Traversées », « Le Crabe et moi »).

Pour les années 2007/2008/2009, des jeunes de 16 à 20 ans seront concernés par le collectage. Un travail d'écriture et de collectage sera notamment réalisé auprès des lycéens du Bâtiment de Cernay sur le thème « des peurs » dans le cadre de la tournée du Cabaret des Grandes Peurs.

Un travail est également envisagé avec la Communauté de commune de Munster sur la ruralité, la vie des fermiers aubergistes.

Dans les Vosges auprès des travailleurs des dernières usines textiles.

Un collectage sur « les questions existentielles engendrées par « la différence » sera réalisé en amont de la création du spectacle « Les P'tits Loups » (cf « créations », page 3) et du spectacle « L'enfant qui est devenu fou d'amour ». en collaboration avec des associations concernées par ces questions, comme l'Association colmarienne les mains pour le dire »

📌 **La commande à des auteurs de théâtre** ou non (historiens, romanciers...) permet de proposer des créations paysages où les langages se diversifient, où la confrontation des mondes produit paradoxes, contradictions et rencontres... : une richesse. (cf. « La Force Faible »).

📌 **L'écriture ou l'adaptation de textes théâtraux** ou non par D. Guibbert selon des thématiques en phase avec des questions de notre temps (cf. « Le Cabaret des Grandes Peurs »). Un travail d'écriture originale sera réalisé durant la période 2007/2009. Il s'agit de l'adaptation du roman du chilien Eduardo Barrios, « L'enfant qui est devenu fou d'amour », qui donnera lieu à la création d'un spectacle, envisagé en 2009.

La diversité des disciplines artistiques et des arts

La rencontre des arts a toujours été un enrichissement incontestable pour la création.

Notre volonté : une quête permanente dans la confrontation de nouveaux langages. Ainsi, théâtre, écriture, création musicale et chant, chorégraphie (l'art du geste et du mouvement), arts plastiques se côtoient et s'alimentent au cours de nos chantiers de créations.

Fédérer des forces, rassembler des artistes de disciplines différentes, se confronter sans cesse à de nouvelles techniques, d'autres façons d'aborder le texte, nous empêchent de nous asseoir sur des acquis, nous proposent des remises en question permanentes dans le but d'offrir un horizon plus large aux publics.

Avec en amont l'assurance de la collaboration artistique des scènes culturelles haut-rhinoises ou régionales (Théâtre Municipal de Colmar, Espace Grün de Cernay...) ou d'autres, bas-rhinoises, la Compagnie crée au moins un spectacle professionnel par an et associe à ses créations des artistes conjuguant leurs spécificités respectives à la démarche de création :

- Des auteurs contemporains (écriture, dramaturgie...)
- Un metteur en scène et des comédiens
- Des chorégraphes et danseurs
- Des compositeurs, musiciens et chanteurs
- Un scénographe, un costumier, un créateur lumière

Les créations

En 2007, l'adaptation du texte de Mark Twain « Le journal d'Adam et le journal d'Eve », donnera lieu à une création mêlant la danse contemporaine et le théâtre. Les répétitions auront lieu en octobre et novembre, la création proprement dite aura lieu au Théâtre Municipal de Colmar début décembre 2007 et sera repris à l'Espace Ried Brun de Muntzenheim. Il est destiné au tout public, à partir de 10 ans. Il sera adaptable en intérieur ou extérieur

En 2008, il s'agira d'opter pour l'un des projets actuellement en réflexion sur la base de confirmation de partenariats. (ex : Filature et autres structures)

1. Sous réserve du soutien de la DRAC pour la création, PANDORA réunira une équipe de comédiens, musiciens, danseurs et clowns autour de l'œuvre d'Alejandro Jorodowski, « Opéra Panique », qui donnera lieu à un spectacle d'une vingtaine de saynètes burlesques autour de l'absurde, destiné à souligner la relation entre l'individu et le monde, la relation fondatrice de la construction du sens.

2. La création d'un spectacle mêlant artistes mal entendants et entendants autour du texte des « P'tits loups » de Ellar Wise, histoire burlesque et cruelle d'un personnage handicapé au milieu de ses pairs. (cette création n'est envisagée que si une coproduction avec le nouveau théâtre de l'IVT à Paris et /ou la Filature est possible)

En 2009, Dominique Guibert adaptera à la scène « L'enfant qui est devenu fou d'amour », un texte écrit par Eduardo Barrios, le journal d'un enfant de 10 ans pour créer un spectacle associant la marionnette et le jeu théâtral pour un spectacle destiné au tout public à partir de 10 ans.

2. L'ACTION CULTURELLE, LA RENCONTRE AVEC LES PUBLICS

Briser la chapelle de la création nous semble fondamental pour ne pas créer de fossé entre l'art et son public, entre l'artiste et la société dont il fait partie. En cela, la notion de « service public » est pour nous à défendre.

Autour de chaque création, nous créons des passerelles vers différents publics conviés à explorer les mêmes thématiques que les nôtres.

Sensibilisation des publics

Les petites formes théâtrales

Ce sont des brèves, des spectacles courts rapidement construits, pour des événements ponctuels, qui permettent d'aller à la rencontre et peuvent être représentées dans des lieux autres que des salles de théâtre.

Elles ont pour but d'aller à la rencontre d'un public qui ne se déplace habituellement pas ou très peu au théâtre. C'est souvent par le biais des associations régionales ou de certaines institutions que ces rencontres existent.

En appartement, dans la rue, dans les lieux publics, lors d'événements festifs, de conférences, de colloques, elles demandent au comédien une prise de risque maximale, le forcent à être dans une maîtrise plus grande que lorsque le fossé entre le public subsiste : il n'est plus protégé.

Quelques exemples (2005/2006)

Lectures brèves et saynètes de clown lors du colloque national de l'association APOHR (milieu hospitalier)

Interventions pour la soirée anniversaire de l'association JALMALV (aide aux personnes âgées)

Présentation d'une petite forme théâtrale et chorégraphique pour une « soirée au Jardin » à l'ACA.

Petite formes pour le conseil général lors de la formation du personnel de l'accueil

En 2007/2008 :

Participation à l'organisation de soirées « impromptues » au centre Europe à Colmar pour favoriser la vie culturelle des quartiers)

Contacts maintenus avec les associations ou institutions précitées dans le cadre d'événements qu'elles organiseront.

Pour le public, c'est un prélude, un apéritif, une bousculade joyeuse qui doit donner l'envie et le goût de passer la porte des lieux culturels.

La Compagnie est souvent prête à répondre en cours d'année aux demandes faites par les associations ou les institutions dans la mesure de ses disponibilités, compte tenu de l'enjeu des contenus mais aussi des ouvertures que représente ce type d'action (le public viendra assister aux créations, une autre action plus conséquente pourra s'engager par la suite etc...)

Les lectures, des rencontres intimes

Une façon de faire découvrir au public plus de textes, de lui faire partager nos goûts, nos envies, notre corbeille bien plus remplie qu'il se l'imagine. Offrir une lecture après se l'être appropriée, laisser rêver et imaginer ce que l'on ne donne pas à voir est une façon d'exciter la curiosité du public qui ne lira pas forcément une pièce de théâtre, lecture souvent difficile, et qui aura par contre l'envie d'aller en voir.

Les lectures nous permettent d'ouvrir au public un horizon plus large sur l'auteur sur lequel nous travaillons, d'en découvrir d'autres que nous ne montrerons pas et aussi d'avoir une relation plus intime avec les gens, d'échanger, de favoriser la prise de parole du public (après la première mise en résistance d'une œuvre par exemple).

Sur le chemin des écritures, des moments plus intimes à partager avec les publics (bibliothèques, médiathèques, CDI de lycées et collèges, salon du livre cafés...).

Quelques lieux de prédilection : le salon du livre de Colmar, pour l'association Trait d'Union, le lycée du Bâtiment de Cernay (cafés littéraires), les médiathèques des petites villes par le biais de la médiathèque départementale.

Considérant que le théâtre est avant tout une déclinaison d'œuvres littéraires, Pandora la Compagnie a décidé de mener un travail plus approfondi et régulier avec les médiathèques du département. Ce projet est mené depuis l'année 2005, avec la participation ponctuelle de Pandora aux opérations des « nouvelles littéraires » et des « Belles étrangères » mises en œuvre par la médiathèque départementale.

📍 Inscription dans les territoires

Le déploiement de l'action sur les territoires

L'expression théâtrale, tout en y gagnant ses lettres de noblesse, a eu tendance à se focaliser dans un cadre urbain et dans des structures citadines proposant des relais officiels, perdant ainsi quelque peu son ancrage universel.

PANDORA la Compagnie a, depuis ses débuts, cherché à mettre l'accent sur la nécessité de désacraliser l'approche de l'art dramatique en développant son action en faveur de l'ensemble des territoires.

Ainsi la politique culturelle de l'association, et ceci sera renforcé dans les trois prochaines années, porte sur la nécessaire implication de tous les publics en allant à leur rencontre sur leur territoire, géographique mais aussi socioculturel, afin de rendre familier au plus grand nombre la démarche artistique que représente la pratique du théâtre et du texte écrit joué et mis en scène.

En effet, l'appropriation d'une telle démarche se fait plus aisément, dans un premier temps, dans un environnement où les repères du quotidien sont acquis. Le corollaire de cette démarche est un accompagnement des publics vers la découverte de l'œuvre.

Les relais de diffusion des spectacles ne représenteront plus, dès lors, un obstacle, et la cohésion des territoires en sort renforcée.

Pour ce faire la Compagnie crée des liens avec les communautés de communes.

Projets en cours avec :

- ⇒ *La communauté de commune du Ried Brun : atelier théâtre avec les amateurs et création d'un spectacle en juin 2007 ;*
- ⇒ *La ville de Ribeauvillé : mise en scène des amateurs participant en août 2007 à la fête des Ménétriers.*

La diffusion

Les spectacles créés en 2005 et 2006 seront diffusés aussi fréquemment que possible. Les pièces « Le Crabe et moi » et « Pandora, le Cabaret des Grandes Peurs » seront proposées dans différents lieux en 2007 : Schiltigheim, Bennwihr, Munster, Wissembourg, TAPS Strasbourg, ont confirmé leur engagement pour la diffusion de ces pièces.

Le « Crabe et moi » sélectionné dans les Régionales poursuivra sa tournée en 2008 dans cinq lieux supplémentaires.

3. LES ATELIERS, FAIRE ET SAVOIR FAIRE

Un spectateur qui a pratiqué lui-même n'aura jamais plus le même regard sur un spectacle. Il en connaîtra les coulisses, les mécanismes, les plaisirs, les douleurs et les questionnements. Ce qu'il considère comme magique ou facile deviendra pour lui, lorsqu'il aura traversé les exigences et les contraintes des pratiques artistiques, une vraie construction.

Un lieu de débat sur le monde et un tissage de liens entre publics divers. Aiguiser le regard du spectateur, susciter un autre regard critique en passant par là où nous passons aussi :

- La lecture de textes
- Le jeu d'acteur
- L'écriture
- La découverte de soi et de l'autre par une maîtrise consciente du langage et du corps
- L'imaginaire créatif

Permettre aux amateurs de théâtre, enseignants, éducateurs, aidants, de s'initier à nos arts et leur offrir des outils qu'ils n'ont peut-être pas. Nous obliger, nous artistes, à questionner nos démarches, nos contenus à tous moments.

PANDORA s'investit en milieu scolaire (ateliers de pratiques artistiques), dans des centres de formation pour adultes, auprès des associations dans l'accompagnement de création théâtrale amateur, dans des centres sociaux éducatifs ou socioculturels divers, mais aussi dans la formation de formateurs.

Au sein de la Compagnie

Organisation de week-ends de formation en direction des amateurs adultes (clown, jeu d'acteur, mise en scène).

Projet d'atelier transgénérationnel sur deux ans mêlant mal entendants et amateurs de théâtre avec pratique de la langue des signes vers une présentation artistique autour du thème de la parole comme moyen d'exclusion ou d'échange (en collaboration avec l'association « Les mains pour le dire ».)

En collaboration avec les lieux de diffusions

- ⇒ Atelier d'écriture à l'espace GRÛN de Cernay, dans le cadre de l'action réalisée avec le Lycée du Bâtiment de Cernay ;
- ⇒ Formation d'adultes futurs « médiateurs », vers une meilleure connaissance des coulisses de la création , mise en place par l'Espace Grûn de Cernay
- ⇒ Formation d'amateurs pour les TAPS Scènes Strasbourgeoises ;
- ⇒ Atelier de formation et de création pour les adultes amateurs au Ried Brun à Muntzenheim.

En direction du milieu scolaire

Ateliers de pratiques théâtrales dans des établissements scolaires dirigés par les professionnels de Pandora et un professeur. Pour la plupart, ils se concrétisent par une présentation publique et sont liés à la démarche de la compagnie et au projet de l'établissement. Les actions déjà mises en œuvre dans le cadre de la convention 2004/2006 seront reconduites en 2007/2009 dans les établissements suivants

Haut-Rhin :

- ⇒ *Lycée Kastler, Guebwiller (option légère au BAC). Il s'agit d'une option théâtre à l'année, qui donne lieu à une représentation en fin d'année scolaire.*
- ⇒ *Lycée du Bâtiment, Cernay atelier d'écriture et de lecture à haute voix donnant lieu à une lecture en fin d'année*
- ⇒ *Ecole Primaire Jean-Jacques Waltz, Colmar. L'atelier mis en œuvre durant l'année scolaire donne lieu à une représentation du spectacle créé, en fin d'année scolaire.*

Bas-Rhin :

- ⇒ *Lycée Koeberlé, Sélestat (option légère au BAC) ; Atelier théâtre à l'année avec une représentation en fin d'année scolaire.*
- ⇒ *Lycée Marc Bloch Strasbourg.*

En milieu associatif, professionnel et socio-culturel

Une réponse au besoin des associations d'être initié au théâtre pour communiquer mieux avec leurs publics, proposer des débats autour de thématiques après une présentation théâtrale.

Un accompagnement des groupes amateurs par des professionnels (formation – mise en scène, écriture...).

Exemples :

À Colmar :

- ⇒ *Pour les assistantes sociales du Conseil Général (formation) ;*
- ⇒ *Formation de formateurs à « l'Ecole des cadres » de la Chambre d'Agriculture.*

A Mulhouse :

- ⇒ *L'école d'éducateurs de jeunes enfants : formation de formateurs à la mise en scène (janvier 2007).*

A Illzach :

- ⇒ *Au centre socio culturel (pour les jeunes des quartiers et les animateurs) : création et mise en scène d'une comédie musicale associant théâtre, danse orientale, chant, hip-hop. Démarrage de l'atelier en février 2007 durant une semaine de vacances scolaires puis ateliers réguliers les mercredi jusqu'à la création du spectacle fin 2007.*

A Guebwiller :

- ⇒ *Poursuite du travail de mise en scène du spectacle de la chanteuse en résidence aux Dominicains, Corinne Chatel, en 2007.*

Expérimentation

A Strasbourg :

Dans le cadre de la Friche Laiterie à Strasbourg, PANDORA proposera et participera chaque année à des actions de croisements artistiques professionnels (impromptus, lectures, labos etc..) . En février 2007, Pandora a mené un laboratoire de recherche et fédéré la rencontre de 7 artistes professionnels issus de la compagnie « Motus Module » (danse) et de la compagnie « Tous Terrains Ulik Production » (arts de la rue, clowns) autour de l'auteur Kurt Schwitters et le dadaïsme.

CONCLUSION

Le fonctionnement et son développement

Pandora, grâce au développement de ses actions et leur diversité mais aussi la qualité de son travail artistique a obtenu des soutiens institutionnels qui lui ont permis de créer un poste de permanente au développement culturel et à l'organisation administrative. Ce poste rentrant au départ dans le dispositif des emplois jeunes a été consolidé et nous tenons à assurer en continu une formation diversifiée à notre assistante de développement, afin de poursuivre notre action de façon efficace (maillage avec les territoires, production et vente des spectacles en région mais aussi hors région, gestion etc.).

Un état d'esprit : créer et faire partager

Convier le plus grand nombre à pratiquer le théâtre, espace de liberté, de respiration, de valorisation de l'individu mais aussi de la conscience du collectif, de réflexion sur le monde, d'humanité retrouvée en favorisant l'accompagnement artistique de groupes d'âges et de cultures diversifiés.

Certaines des actions vers le public consistent à lui faire partager par un travail pratique la démarche artistique de la Compagnie (ses auteurs, ses thématiques, ses outils...) et, par la même, intéresser un large public à ses créations, mais aussi favoriser l'expression spécifique des groupes amateurs en création.

Elles permettent également de nourrir le travail de création professionnelle en jetant des ponts entre amateurs et professionnels, par l'accompagnement de projets amateurs par la formation et par la participation des publics au travail artistique à divers niveaux (cf. « **les Traversées** » « **la Force Faible** » **Le Crabe et moi** » « **Le Cabaret des Grandes peurs** »).

Le travail de création et d'action culturelles de Pandora la Compagnie se poursuit et se renforce d'année en année, selon les rencontres et les sollicitations.

Notre rôle artistique consiste à :

- créer et diffuser des spectacles professionnels ;
- se maintenir en veille artistique et une capacité d'intervention souple selon les événements (petites formes, lectures, ateliers de création et de formation...) ;
- nous obliger, nous artistes, à questionner nos démarches, nos contenus à tous moments et ouvrant le champ des rencontres.

PANDORA LA COMPAGNIE
BUDGETS PREVISIONNELS 2007/2008/2009
PARTICIPATIONS DEPARTEMENTALES (en euros)

NOM DE LA STRUCTURE	2007						2008						2009					
	Département	ville	Etat	Région	TOTAL		Département	ville	DRAC	Région	TOTAL		Département	ville	Etat	Région	TOTAL	
CHARGES DE STRUCTURE	7 000	7000		5000	19 000		7 000	7 000	5 000	5 000	24 000		7 000	7 000		5 000	19 000	
PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL :																		
Axe 1 Création, rencontre et écriture	15 000	10 000		10 000	35 000		15 000	10 000	15 000		40 000		16 000	10 000		10 000	36 000	
Axe 2 Action culturelle rencontre avec les publics	2 500	2 500		2 500	5 000		3 500	2 500		6 000		3 500	2 500				6 000	
Axe 3 Les ateliers, faire et savoir faire	500	500		500	500		500	500		500		500	500				500	
TOTAL	25 000	20 000		15 000	40 500		26 000	20 000	20 000		46 500		27 000	20 000		15 000	42 500	
TOTAL GLOBAL					59 500						70 500						61 500	

ANNEXE 3

DISPOSITIONS PORTANT SUR L'ÉVALUATION DE LA CONVENTION

Entre

LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ET PANDORA LA COMPAGNIE

Portant sur le développement culturel de PANDORA LA COMPAGNIE

Création, écriture, rencontre

Indicateurs :

- 👉 *collectage de paroles* : nombre et nature de structures concernées, nombre de participants et type de publics touchés ;
- 👉 *commandes à des auteurs de théâtre et travail d'écriture et d'adaptation* : nombre et titres des pièces commandées, écrites ou adaptées ;
- 👉 *création de spectacles* : nombre de créations, identification des lieux de création, contenu des collaborations artistiques pluridisciplinaires (domaine artistique, intervenants...), diffusion des créations et fréquentation
- 👉 *résidences d'artiste* : nombre de lieux, durée, actions mises en œuvre.

Action culturelle, la rencontre avec les publics

Indicateurs :

- 👉 *sensibilisation des publics* : contenu des actions par type de public et nombre de personnes et typologie des publics concernés pour les différentes actions
- 👉 *inscription dans les territoires* : nature des collaborations avec les territoires, contenu des actions mises en œuvre et territoires concernés ; nombre de spectacles diffusés, nombre de lieux, fréquentation globale et par représentation.

Les ateliers, faire et savoir faire

Indicateurs :

- 👉 *au sein de la compagnie* : nombre et type d'actions réalisées, nombre et types de participants
- 👉 *avec les lieux de diffusion* : nombre et nature des actions, public touché, nombre de participants
- 👉 *en milieu scolaire* : établissements concernés, niveau des élèves, contenu des actions, nombre d'élèves concernés
- 👉 *en milieu associatif, professionnel et socioculturel* : type d'actions, nombre de stages et d'ateliers, nature des structures bénéficiaires, nombre de stagiaires

Informations financières

(budgets prévisionnels) Compte d'emploi des aides, budgets réalisés, bilans,

Ressources humaines

Organigramme